Séance du 28 novembre 2009

<u>Présents :</u> Monsieur VEYSSIERE Michel, SOUQUET Pierre, GALIN Marcel, PAPAIX Martine GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, BONNET Marie-Anne, AMIEL Marie-Cécile, PAPAIX Yvan, MAURETTE Jean-François.

GALIN Marcel a été nommé secrétaire.

1. CR séance précédente

Adopté.

2. Validation du recrutement de Sébastien CHAUMONT

Le Maire rappelle que la commission désignée par le Conseil Municipal du 3/10/2009, chargée d'auditionner les candidats au poste de directeur du camping municipal « le Couledous » (poste créé à partir du 01/06/2010) a effectué son travail le 24/10/2009 après appel à candidatures lancé le 5/10/2009. Le maire propose au Conseil Municipal de confirmer le choix de la commission qui s'est porté sur Monsieur Sébastien CHAUMONT, 38 ans, marié 2 enfants actuellement cadre technique au camping – caravaning « le Rupé » à Toulouse.

Le Maire rappelle que ce recrutement s'effectuera d'abord sur la base d'un CCD d'un an à compter du 1/06/2010.Le Maire propose que compte-tenu du parcours professionnel de Monsieur Sébastien CHAUMONT (gestion d'espaces vacances et campings) et de son niveau de formation (DEUG B, technicien du tourisme vert) la base de rémunération soit l'indice 370 majoré(416 brut) du 8 ème échelon de la catégorie B de la fonction publique territoriale soit un traitement indiciaire mensuel de 1704€ bruts à la date de ce Conseil Municipal. S'ajoutera à cette rémunération l'occupation à titre gratuit du logement de fonctions du camping « Le Couledous » par Monsieur Sébastien CHAUMONT et sa famille.

Une convention sera établie d'ici le mois de juin 2010 pour préciser les devoirs respectifs de Monsieur Sébastien CHAUMONT et de la commune.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents (10/10).

3. Camping : tarif 2010

Suite à la réunion du comité d'exploitation en date du 6 novembre 2009 le Maire propose :

- qu'il n'y est plus de différenciation de prix entre les chalets
- l'annulation des frais de réservation
- la gratuité pour les visiteurs en journée
- une base tarif week-end fondée sur 2 nuitées
- que le forfait résidentiel soit fixé à 115 euros par mois toute l'année (contrat pour 1 an), plus l'électricité, plus la taxe de séjour

Et présente ci-dessous les tarifs 2010.

CAMPING LE COULEDOUS: TARIF 2010

	<u>Haute saison</u> (10/07-21/08)	Basse saison	
Forfait emplacement 1 ou 2 pers. (Tente/carav/camp.car + 1voiture)	14,50 Euros	12,50 Euros	
Forfait randonneur (1tente + 1personne)	7,50 Euros	6 Euros	
Personne sup. + 13 ans	4,50 Euros	3,50 Euros	
Enfant – 13 ans	3,50 Euros	2,50 Euros	
Véhicule sup.	2,00 Euros		
1 chien gentil hors classe 1 et 2 (Carnet de vaccination obligatoire)		1,00 Euro	
Visiteur	gratuit		
Electricité	<u>6 ampères</u> <u>10 ampères</u>	4,50 Euros 6,50 Euros	
Forfait résidentiel et curistes : Taxe de séjour	NOUS CONSULTER 0,30 euros /pers13 ans/ jour		

Frais de réservation gratuit!

TARIFS LOC	ATION CHALETS			
	nax. 7 personnes)			
environ 30 M2				
Vacances de noël	350 Euros / semaine			
(18/12-03/01)				
Vacances d'hiver	390 Euros / semaine			
(06/02-06/03)				
Toussaint et pâques (23/10-04/11 et 03/04-01/05)	290 Euros / semaine			
(23/10 0 1/11 et 03/01 01/03)				
Vacances d'été (10/07-21/08)	490 Euros / semaine			
Hors vacances scolaires	210 Euros / semaine			
Week end hors vacances scolaires	80 Euros (vendredi 17 h-dimanche 17 h)			
Nuit supplémentaire	30 Euros			
Amis curistes, hors vacances scolaires	500 Euros / 3 semaines (1 à 2 personnes)			

Les arrivées se font le samedi à partir de 14 H et les départs le samedi suivant avant 11 H

Nos amis **les animaux** sont acceptés à raison d' **1** chien gentil maximum par chalet, hors classe 1 et 2, sur présentation du carnet de vaccination (1 Euro par nuit)

Taxe de séjour : 0,30 euros / pers de + de 13 ans / jour

Forfait électricité : 30 kwH/nuit (Supplément: 0,20 Euros/ kwH)

Caution: 200 Euros Draps et taies non fournis

les tarifs 2010 sont adoptés à l'unanimité des présents (10/10).

4. Projet : transformation de l'ancienne école

Le Maire :

Expose le projet de transformation de l'ancienne école d'Aulus-les-Bains,

désaffectée depuis le regroupement pédagogique sur Ercé en septembre 1999, afin d'accueillir les activités de la « Maison du temps libre » dont l'espace libéré servira à consolider l'offre thermale santé/loisirs et assurer son développement. La superficie au sol du bâtiment de l'ancienne école composé de deux classes et deux préaux, est de 190 m2.

Une fois le bâtiment transformé avec l'adjonction d'une coursive, cette superficie sera portée à 309 m2, soit environ l'équivalent de la « Maison du temps libre ».

Indique qu'un diagnostic énergétique sera réalisé sur le bâtiment à transformer afin d'effectuer le choix d'équipement le plus judicieux.

Précise, une fois rappelé le sens du projet, que le transfert des activités de la « Maison du temps libre » vers l'ancienne école doit permettre :

- La diversification de l'offre de soins au centre thermal, la séparation des cures médicales des « remise en forme », la conquête de nouveaux publics, l'amélioration de la tranquillité des curistes confortant ainsi la fréquentation thermale et touristique, l'activité économique et l'emploi sur le village, le canton, le Pays Couserans.
- Une réponse plus adaptée aux besoins d'animations, des associations, des familles, notamment avec la création d'espaces modulables, d'un point chaud, d'un nouveau mode de récupération de l'énergie dans le nouveau bâtiment.
- Un cout de fonctionnement inférieur à la « Maison du temps libre ».

Pour ces motifs propose de solliciter la dotation d'équipement de l'Etat (DGE) au titre de 2010, rubrique « Equipements culturels : grosses réparations » et d'inscrire cette demande de dotation dans le cadre du « Contrat de pôle touristique du Couserans 2008-2013 » auquel le projet présenté a été inscrit (Axe 1, mesure 3) sous l'intitulé « Consolider l'offre thermale santé/loisirs et assurer son développement à l'année ».

Les travaux pourraient commencer en 2010 dés que l'attribution de subventions sollicitées seraient connues et le projet réalisé courant 2011.

Propose d'adopter **le projet** sur la base d'un coût prévisionnel de 250.000€ ht et le plan de financement suivant :

Suite

Dépenses prévisionnelles	€HT	€ TTC	Ressources	€uros	% HT
Travaux bâtiment	229 000		Etat DGE	42.000	16.66
Maîtrise œuvre, Contrôle	21 000		Région	42.000	16.66
			Département	42.000	16.66
			Com. Communes	20.000	8.00
			Autofinancement commune	105.000	42.00
			Tva récupérable	49.000	
Totaux	250.000	299 000		299.000	

Précise que la commune est « maître d'ouvrage » et s'engage à prendre en charge la différence entre le montant de subvention sollicitée et le montant qui serait éventuellement attribué aussi bien par l'Etat que par les autres partenaires publics sollicités.

Apporte des informations sur les capacités de la commune à assumer les charges financières afférentes à ce projet ainsi que celles qui découleront d'« interreg.IVa » dans l'hypothèse où ce projet inter frontalier serait retenu par la Commission Européenne. A compter de 2010, deux éléments nouveaux sont à prendre en considération :

- Une réduction de 27.000€ de l'annuité d'emprunts.
- La reprise par la commune de la gestion du camping « le Couledous » laissant espérer des recettes nouvelles.

Le projet et le plan de financement proposé sont adoptés à l'unanimité des présents (10/10)

5. DM n°2 : reprise provision FIDAL.

Monsieur le Maire:

Rappelle le litige qui a opposé la commune au cabinet d'avocat Fidal. L'issue du délibéré étant en notre faveur sous condition de payer à Fidal 1017,08 € pour frais administratifs de constitution du dossier.

Propose les écritures budgétaires suivantes

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
Reprise prov. pour risques			7815	4 551,00
Virement à la section Investis.	023	4 551,00		
TOTAL SF		4 551,00 €		4 551,00 €
INVESTISSEMENT				
Provision pour litige	1511	4 551,00		
Virement de la section Fonct.			021	4 551,00
TOTAL SI		4 551,00 €		4 551,00 €

Le Conseil Municipal accepte cette proposition (10/10).

6. DM n°3 : Section Fonctionnement Monsieur le Maire propose de transférer entre opérations une partie de crédit de contributions directes complémentaires versé par l'Etat suivant :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
Contributions directes.			7311	13 000,00
eau et assainissement	60611	800,00		
contrat prestations services	611	800,00		
entretien réparations biens mobiliers	6155	600,00		
honoraires	60611	2.300,00		
fournitures de petits équipements	60611	500,00		
personnel non titulaire	60611	5.300,00		
cotisations URSSAF	60611	2.200,00		
subvention fonctionnement .aux assoc.	60611	500,00		
TOTAL SF	·	13 000,00 €		13 000,00 €

Le Conseil Municipal accepte cette proposition (10/10).

6. Groupement pastoral: conventions.

Monsieur le Maire:

Expose le projet du Groupement Pastoral de Coumebière, dont la demande est faite par son président Monsieur BACQUE Jean Guy.

Précise que ces 2 nouvelles conventions pluriannuelles de pâturage seront établies entre le Groupement Pastoral de Coumebière, la commune et l'ONF:

- La première en faveur des terrains communaux (voir liste des parcelles en annexe de la convention)
- La deuxième en faveur des terrains communaux soumis au régime forestier (voir liste des parcelles en annexe de la convention)
- Propose que mandat lui soit donné pour signer ces 2 conventions pour une durée de 10 ans moyennant une redevance annuelle de 8€.

Le Conseil Municipal adopte ces 2 conventions et mandate Monsieur le Maire pour signer ces 2 conventions (10/10).

7. PNR : dossier résorption des points noirs paysagers.

Martine PAPAIX, informe le Conseil Municipal que le PNR met en place avec l'appui financier de la Région, un fond d'aide à la résorption de point noirs paysagers pour les communes du PNR. La commune répond à cet appel à projet et envisage grâce à cette aide, la mise en place de cache-containers, ainsi que l'amélioration esthétique de l'entrée du village, au niveau de la carrière.

8. Urbanisme : délégation de signature.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de le mandater pour déléguer sa signature aux services de la DDEA pour procéder aux notifications dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme. Cette délégation a pour but de simplifier l'instruction des dossiers et permet des gains de temps. Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déléguer sa signature à la DDEA (10/10).

9. SMDEA: examens et propositions.

Une demande du SMDEA (lettre du 29/10/2009) de faire financer à la commune 7 300 euros au titre de l'année 2009 et 4 200 euros au titre de l'année 2010, afin d'éviter de nouvelles augmentations trop brutales de l'eau potable et de l'assainissement aux usagers, une rencontre est programmée le 08/12/2009 à 10h30 en Mairie.

10. Ouverture station de ski de Guzet et de Lers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (10/10) approuve les plans de secours des deux stations de ski, le plan de prévention des avalanches de Guzet et prend les délibérations concernant les frais de secours. En parallèle avec les communes d'Ustou et du Port le Maire présente les différents arrêtés (réglementation sur les pistes, nomination du responsable de sécurité, création d'une commission communale de sécurité) à prendre afin d'assurer le bon fonctionnement des stations de Guzet et de Lers.

11. Questions diverses.

1/Raid Total

Depuis 12 ans des élèves de l'Ecole Centrale de Paris organisent un raid sportif qui réunit environ 200 participants. Cette année ils ont choisi l'Ariège et leur soirée de clôture se déroulera à Aulus-Les-Bains, le 29 avril 2010.

La commune doit accueillir les participants et les bénévoles, organiser leur animation et leur logement.

2/Columbarium

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'agrandir le columbarium et propose la création de cinq emplacements supplémentaires. Après étude de devis, nous finaliserons cet achat.

3/ Station Verte:

Après contact avec l'organisme, suivant les services offerts, il est proposé de renouveler l'adhésion 2010.

4/Démission de Monsieur Alain BOURNETON

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre de démission de Monsieur BOURNETON Alain. Les motifs qu'il expose sont les suivants :

- la mise à l'écart dont il aurait été l'objet pour le projet Européen
- L'absence à ce jour, de poursuites pénales dans le dossier d'hydroélectricité
- Les difficultés de communication